

www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv  
www.aisne.tv



***Découvrir  
le site portail  
www.aisne.tv :  
Tous les détails***

**L'image de l' Aisne, c'est votre image**

	<b><u>Page</u></b>
<b>Préface</b>	<b><u>3</u></b>
<b>Parcourir le site : l'accueil</b>	<b><u>4</u></b>
<b>Devenir membre gratuitement</b>	<b><u>5</u></b>
<b>Se connecter</b>	<b><u>12</u></b>
<b>Le menu général</b>	<b><u>14</u></b>
<b>Le deuxième menu (bloc « informations »)</b>	<b><u>26</u></b>
<b>Le deuxième menu (petites annonces)</b>	<b><u>29</u></b>
<b>Le deuxième menu (Vos réactions)</b>	<b><u>32</u></b>
<b>Les menus du bas de l'écran</b>	<b><u>33</u></b>
<b>Les informations déroulantes</b>	<b><u>34</u></b>
<b>Créer blog gratuit ou son communiqué de presse</b>	<b><u>35</u></b>

## Préface

Evidemment la meilleure solution pour découvrir toutes les spécificités du site portail d' Aisne tv reste encore d'ouvrir votre explorateur internet et de se rendre sur le site [www.aisne.tv](http://www.aisne.tv)

Mais nous avons conçu ce document afin de vous aider dans la visite afin de réaliser un parcours complet.

Pourquoi un site portail ?

En créant la première web télévision pour la totalité du département de l' Aisne nous avons pour objectif de permettre à tous les citoyens axonais de bénéficier d'un média moderne qui saura ajouter, aux sources d'informations existantes et toujours nécessaires, les capacités descriptives étendues de la vidéo gérée par une équipe de professionnels.

Mais notre volonté d'innover ne s'arrête pas à cette seule dimension.

Dans une époque qui voit chaque jour l'empreinte d'une mondialisation, développée à l'extrême mais très mal maîtrisée, accroître sa pression sur les Peuples qui en perdent leurs repères culturels (mais aussi économiques et sociaux), nous avons encore la force de croire aux valeurs qui ont fondé la République. Ayons aussi l'audace de penser qu'il n'est pas trop tard pour refonder, pour les hommes et les femmes de ce pays, une communauté de destin qui saura promouvoir l'ambition collective.

Pour commencer ce combat, il faut tout d'abord redonner à connaître l'Autre, «le citoyen d'en face ».

Découvrir l'Homme (l'humain) dans son intégrité et sa complexité qui vont bien plus loin que la simple valeur de potentiel d'acquisition marchande que se complaisent à lui donner les mercantis décérébrés.

Ils veulent réduire l'Homme pensant à un consommateur passif, et nous voulons en refaire un acteur de la vie sociale authentique, un co-décideur qui seul donne véritablement sens à la notion de démocratie.

Pour ce faire il convient que circule au mieux l'information afin que chacun puisse s'enrichir de l'expérience des autres. C'est notre rôle.

C'est pourquoi, en plus d'être le vecteur d'une nouvelle forme de télévision à l'échelon départemental (qui reste quoiqu'on puisse en penser un facteur identitaire indispensable) nous avons décidé de faire du site internet support de cette webtv, un véritable CARREFOUR de l'information en ouvrant, à toutes les forces vives regroupées au sein de leurs structures opérationnelles respectives, la possibilité de s'exprimer librement.

Chaque Mairie, chaque association, chaque entreprise, chaque institution, chaque collectivité, chaque Communauté de communes peut demander l'ouverture d'un mini site (aussi appelé « blog ») sur Aisne.tv.

Toute l'information de l' Aisne doit pouvoir se donner « rendez vous » sur notre site.

Mais les citoyens peuvent aussi intervenir en qualité d'individus : Ils peuvent proposer leurs photos, leurs vidéos, intervenir pour donner leur avis et leurs informations sur un Forum (Réactions) dont les rubriques vont aller en se développant toujours plus.

Dans peu de temps nous installerons sur le site un puissant moteur de recherche interne et chacun pourra ainsi suivre de près l'information issue de tout le territoire qui nous est commun et dont nous partageons le passé et devons ensemble préparer l'avenir : l'Aisne.

## Après l'ouverture...

Vous avez ouvert votre explorateur internet avec l'adresse [www.aisne.tv](http://www.aisne.tv) et vous arrivez sur la première page du site internet appelé aussi « index » ou « accueil ».

Si vous ne rencontrez pas de problèmes techniques (voir plus bas le chapitre consacré aux problèmes que vous pouvez rencontrer) vous pouvez maintenant voir les différentes parties de cette page d'accueil et surtout découvrir au centre le programme de tv du jour en cours de diffusion.

The screenshot shows the AISNE TV website interface. At the top left, there is a clock displaying 15:23:52 and a 'Devenir membre' button. A central banner for 'chauffage' is visible. The main content area features a video player with a news anchor, Delphine Rouault, and a timestamp of 15:23:52. To the right, there is a weather forecast for 'Aujourd'hui' (Mardi 11 Septembre) and 'Soissons' (Matiin ap. Midi). Below the video player, there are sections for 'Agenda', 'Cinéma', and 'Nos infos'. A search bar is located at the bottom left.

## PARCOURIR L'ACCUEIL

Nous allons maintenant examiner toutes les possibilités offertes par ce site.

### La « tranche haute »

This screenshot shows the top section of the website. On the left, there is a clock displaying 12:18:04 and a 'Devenir membre (gratuit) Se connecter' button. In the center, there is an advertisement for 'Chauffage Central C.T.S.' with a phone number 'NoVert 0800 52 99 78'. On the right, there is a weather forecast for 'Demain' (Mercredi 26 Septembre) and 'Fontaine-les-Vervins' (Matiin ap. Midi).



### En permanence : l'heure

En haut à gauche de l'écran l'heure vous est donnée :  
Le réglage de cette heure se fait sur celle qui est réglée sur votre ordinateur.





**Devenir membre gratuitement :**

Devenir membre (gratuitement) vous donne plusieurs avantages :

**Pour les particuliers**

- Vous pouvez participer au forum « Vos réactions » (proposer des sujets de reportages ; réagir sur le contenu d’une émission ; réagir sur les propos des invités ; demander des aides techniques ; réagir à des propos d’autres membres etc etc). Dans le futur d’autres rubriques prendront place dans ce forum. Elles permettront une expression directe des habitants de l’ Aisne sur les problèmes rencontrés (économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc etc) dans le département.
- Vous pouvez transmettre des photographies qui concernent l’ Aisne pour parution sur le site (« vos photos »).
- Vous pouvez transmettre des demandes de parutions de vidéos que vous avez réalisé (qui doivent concerner l’Aisne)
- Vous pouvez insérer (gratuitement jusqu’au 31 décembre 2007) des annonces publicitaires.

Nous étudions d’autres possibilités pour le futur (avantages divers pour les membres de Aisne TV auprès de commerçants annonceurs – ouverture de blogs – club de discussions en virtuel ou en réel etc etc).

**Pour les Structures**

**(Mairies, associations, entreprises, institutions, collectivités, communautés de communes)**

Vous disposez des avantages consentis aux particuliers (sauf annonces publicitaires gratuites) mais en plus vous pouvez :

- Ouvrir un mini-site (« blog ») et rédiger des communiqués de presse.
- Gérer une campagne publicitaire (payante)
- Envoyer un journal électronique à vos administrés, adhérents, amis, clients, personnels selon votre spécificité (ouverture du service fin octobre 2007).

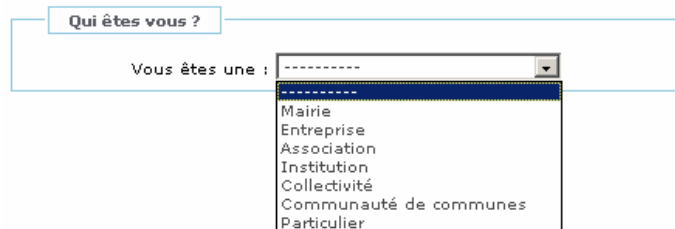
Nous étudions d’autres possibilités pour le futur.

**Quelle est la procédure ?**

Cliquer sur le texte : [Devenir membre](#)

Cette action fait apparaître au centre de la page un nouveau champ :

Dans le « déroulant » vous choisissez votre identité :



The image shows a web form with a dropdown menu. The dropdown is titled "Qui êtes vous ?" and the label next to it is "Vous êtes une :". The dropdown menu is open, showing a list of options: Mairie, Entreprise, Association, Institution, Collectivité, Communauté de communes, and Particulier. The "Particulier" option is highlighted in blue.

Selon le choix différents types de formulaires à remplir vous sont proposés :

[Vous êtes un particulier :](#)



The image shows a registration form titled "Devenir un membre particulier". At the top, it says "Votre IP (82.127.31.248) sera mémorisée lors de l'enregistrement". Below this, it explains that registration allows users to share photos/videos, react, and post ads. A red note states "Tous les champs sont obligatoires". The form is labeled "Formulaire" and contains the following fields: Adresse email, Mot de passe (12 car. max), Mot de passe (confirmation), Nom, Prénom, Adresse, Code Postal, and Ville (a dropdown menu). At the bottom, there is a checkbox for "Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations" and a "Valider" button.

Le formulaire doit être rempli avec exactitude et sans volonté de cacher sa véritable identité.

L'adresse email doit être opérationnelle car c'est à cette adresse que nous vous faisons parvenir un courriel de validation que vous devez nous renvoyer pour authentifier votre inscription.

Les conditions d'utilisations sont lisibles sur simple clic sur la phrase. Vous devez cocher la case stipulant les avoir lues (Ce texte est placé en annexe du présent document).

Votre adresse IP (identification de votre connexion internet) au moment de votre demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée).

Dés validations de votre inscription (retour email de votre part) vous avez accès aux possibilités énoncées ci-dessus.

## Vous êtes une Mairie : Un autre type de formulaire apparaît

\*: champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une : Mairie

**Coordonnées du déclarant**

Adresse email ? : \*

Mot de passe (12 car. max) : \*

Mot de passe (confirmation) : \*

Nom : \*

Prénom : \*

Fonction : \*

Adresse : \*

Code Postal : \*

Ville : \*

Téléphone : \*

Téléphone portable : \*

Fax : \*

Cocher cette case si vous êtes le maire

**Coordonnées de la mairie**

Adresse : \*

Code Postal : \*

Ville ? : \*

Nom du maire : \*

Prénom du maire : \*

Téléphone : \*

Téléphone portable : \*

Fax : \*

Email : \*

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Valider

**Attention toutefois :**  
Afin de protéger les attributions et l'expression des Maires qui ont qualité d'OPJ, une procédure spécifique a du être mise en place pour les demandes qui émanent des Mairies :

Dés réception du formulaire électronique ci-dessus par nos soins, un courriel est adressé à l'adresse email de la Mairie (telle qu'inscrite sur le formulaire) avec une pièce jointe qui sera à imprimer sur papier à en tête de la ville, à remplir, à signer par Mr le Maire de la ville lui-même et revêtu du cachet officiel. Cette pièce devra ensuite nous être retournée par voie postale ou par fax.

## Vous êtes une association

Un formulaire spécifique apparaît (utiliser « l'ascenseur » dans le site)

\*: champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une : Association

**Coordonnées du déclarant**

Adresse email ? : \*

Mot de passe (12 car. max) : \*

Mot de passe (confirmation) : \*

Nom : \*

Prénom : \*

Fonction : \*

Adresse : \*

Code Postal : \*

Ville : \*

Téléphone : \*

Téléphone portable : \*

Fax : \*

Cocher cette case si vous êtes le président d'association

**Coordonnées de l'association**

Nom de l'association: \*

Catégorie : \*

Adresse du siège social : \*

Code Postal : \*

Ville : \*

Nom du président : \*

Prénom du président : \*

Date de déclaration officielle : \* (JJ-MM-AAAA)

Date de parution au journal officiel : \* (JJ-MM-AAAA)

Numéro de parution au journal officiel : \*

Téléphone : \*

Téléphone portable : \*

Fax : \*

Email : \*

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Valider

Soyez très précis sur la date de déclaration officielle de l'association. Nous rappelons expressément que le Président de l'association est seul à pouvoir donner autorisation d'ouverture d'un mini site (blog) et d'utilisation de ce dernier.

Toute personne se substituant au Président d'une association pour demander l'ouverture et l'utilisation d'un mini site sans l'accord de ce dernier est passible de poursuites judiciaires. L'adresse IP (identification de la connexion internet du demandeur) au moment de la demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers, sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée.

## Vous êtes une entreprise

(Aisne TV admet la création de mini sites (blogs) pour tout type d'entreprise légalement constituée et enregistrée auprès des juridictions compétentes).


Un formulaire adapté apparaît :

\* : champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une :

**Coordonnées du déclarant**

Adresse email  :  \*

Mot de passe (12 car. max) :  \*

Mot de passe (confirmation) :  \*

Nom :  \*

Prénom :  \*

Fonction :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Cocher cette case si vous êtes le chef d'entreprise

**Coordonnées de l'entreprise**

Nom de l'entreprise :  \*

Secteur d'activité :  \*

Nom du responsable :  \*

Prénom du responsable :  \*

Numéro de RCS :  \*

Code APE :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Email :  \*

**Coordonnées de la facturation (facultatif)**

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Soyez très précis sur la date de déclaration officielle de l'entreprise.

Nous rappelons expressément que le Chef d'entreprise est seul à pouvoir donner autorisation d'ouverture d'un mini site (blog) et d'utilisation de ce dernier.

Toute personne se substituant au Responsable de l'entreprise pour demander l'ouverture et l'utilisation d'un mini site sans l'accord de ce dernier est passible de poursuites judiciaires.

L'adresse IP (identification de la connexion internet du demandeur) au moment de la demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers, sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée.

## Vous êtes une collectivité

(Par collectivité nous entendons tout type de structure qui ne peut se classer dans les rubriques précédentes ni dans les « institutions » décrites au paragraphe suivant.

On peut donc noter ici : Etablissements scolaires publics du premier ou second degré ; universités (ou antennes d'établissements d'enseignement supérieur) ; centres culturels publics ; centres sociaux non gérés par une association loi 1901 ; A noter que les Communautés de Communes ne doivent pas être placées ici puisqu'elles bénéficient d'un module qui leur est propre).

Le formulaire est le suivant :

\* : champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une :

Coordonnées du déclarant

Adresse email  \*

Mot de passe (12 car. max) :  \*

Mot de passe (confirmation) :  \*

Nom :  \*

Prénom :  \*

Fonction :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Cocher cette case si vous êtes le président ou responsable

Coordonnées de la collectivité

Nom de la collectivité :  \*

Catégorie :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Nom du président ou directeur :  \*

Prénom du président ou directeur :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Email :  \*

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Soyez très précis sur la date de déclaration officielle de votre collectivité.

Nous rappelons expressément que le Président ou le Directeur sont seuls à pouvoir donner autorisation d'ouverture d'un mini site (blog) et d'utilisation de ce dernier.

Toute personne se substituant aux Responsables de la collectivité pour demander l'ouverture et l'utilisation d'un mini site sans l'accord de ces derniers est passible de poursuites judiciaires.

L'adresse IP (identification de la connexion internet du demandeur) au moment de la demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers, sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée.

### [Vous êtes une institution](#)

(Par institution nous entendons les types de structures ne pouvant s'inscrire dans les définitions précisées ci-dessus, soit les : Partis politiques – syndicats ouvriers – syndicats patronaux – regroupements déclarés sous un autre régime que la loi 1901 pour les associations – congrégations – établissements d'enseignement privés etc etc).

Remplir le formulaire suivant :

\* : champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une :

Coordonnées du déclarant

Adresse email  \*

Mot de passe (12 car. max) :  \*

Mot de passe (confirmation) :  \*

Nom :  \*

Prénom :  \*

Fonction :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Cocher cette case si vous êtes le président ou responsable

Coordonnées de l'institution

Nom de l'institution :  \*

Catégorie :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Nom du président ou directeur :  \*

Prénom du président ou directeur :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Email :  \*

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Soyez très précis sur la date de déclaration officielle de votre institution.

Nous rappelons expressément que le Président ou le Directeur sont seuls à pouvoir donner autorisation d'ouverture d'un mini site (blog) et d'utilisation de ce dernier.

Toute personne se substituant aux Responsables de l'institution pour demander l'ouverture et l'utilisation d'un mini site sans l'accord de ces derniers est passible de poursuites judiciaires.

L'adresse IP (identification de la connexion internet du demandeur) au moment de la demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers, sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée.

[Vous êtes une Communauté de communes \( ou d'agglomération\).](#)

(Il y en a vingt huit dans l' Aisne.)

\* : champs obligatoires

Qui êtes vous ?

Vous êtes une :

Coordonnées du déclarant

Adresse email ? :  \*

Mot de passe (12 car. max) :  \*

Mot de passe (confirmation) :  \*

Nom :  \*

Prénom :  \*

Fonction :  \*

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Cocher cette case si vous êtes le président

Coordonnées de la communauté de commune

Adresse :  \*

Code Postal :  \*

Ville :  \*

Nom de la communauté ? :  \*

Nom du président :  \*

Prénom du président :  \*

Téléphone :  \*

Téléphone portable :

Fax :

Email :  \*

Vous avez lu et approuvé les conditions d'utilisations

Soyez très précis sur la date de déclaration officielle de votre Communauté.

Nous rappelons expressément que le Président ou le Directeur sont seuls à pouvoir donner autorisation d'ouverture d'un mini site (blog) et d'utilisation de ce dernier.

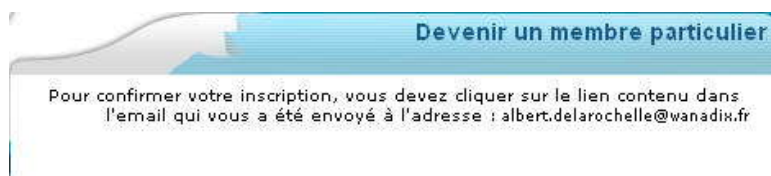
Toute personne se substituant aux Responsables de la Communauté pour demander l'ouverture et l'utilisation d'un mini site sans l'accord de ces derniers est passible de poursuites judiciaires.

L'adresse IP (identification de la connexion internet du demandeur) au moment de la demande d'inscription est enregistrée et conservée sur notre serveur. Elle ne peut être communiquée à des tiers, sauf aux autorités de Justice sur leur demande dûment motivée et dans le cadre d'une procédure légalement constituée.

[Fin de procédure :](#)

Quand vous aurez rempli en totalité le formulaire qui correspond à votre activité vous cliquez sur le bouton « valider » et votre demande nous est ainsi envoyée.

Une autre page apparaît ensuite (ici exemple pour un particulier) :



Pour éviter que des personnes mal intentionnées utilisent votre adresse email afin de créer de faux blogs, nous envoyons systématiquement, à l'adresse qui figure sur le formulaire, un courriel de demande de validation de la demande.

Il se présente de la façon suivante :

1°) Arrivée dans votre boîte à lettre électronique (ici exemple pour outlook)

✉ [contact@aisne.tv](mailto:contact@aisne.tv) **AisneTV - Inscription**

2°) Contenu de notre courriel :

 **SAS CN AISNE** AU CAPITAL DE 170.000 EUROS  
SIRET : 498 364 280 000 12  
4 RUE DE L'AVENIR 02000 LAON  
TEL : 03 23 79 36 16  
FAX : 03 23 79 87 40  
[contact@aisne.tv](mailto:contact@aisne.tv)

Vous venez de vous inscrire au site Aisne.TV.  
Pour confirmer votre inscription cliquez sur le lien ci-dessous  
[http://www.aisne.tv/1\\_0/validation-email-inscription.php](http://www.aisne.tv/1_0/validation-email-inscription.php)

### 3°) Mise en place du processus d'ouverture de droits

Dés que vous avez validé votre demande en cliquant sur le lien contenu dans le courriel qui vous a été envoyé, votre fiche est automatiquement créée sur notre serveur et peut être examinée par notre personnel.

Pour les Mairies un processus spécial est alors engagé qui consiste à envoyer au Maire un document à imprimer sur papier à en tête, à compléter, à signer de sa main propre et à y apposer le cachet officiel de la Mairie avant de nous le retourner par voie postale traditionnelle ou bien par fax.

Pour les associations déclarées sous le régime de la loi 1901, nous vérifions leur existence légale grâce au fichier du Journal Officiel de la République Française accessible par internet.

Pour les entreprises nous vérifions l'existence du RCS et les noms des dirigeants grâce à un fichier accessible par internet.

Pour les autres cas nous croisons les informations reçues avec des fichiers légaux existants.

Quand toutes les vérifications sont faites, notre personnel ouvre les droits et vous recevez alors par courriel une info vous précisant que vos droits sont ouverts sur Aisne TV.

Comme vous pouvez le voir toutes les précautions sont prises pour éviter la fraude ou l'usurpation d'identité.

Néanmoins si jamais vous venez à constater un dysfonctionnement vous ne devez pas hésiter à nous le signaler.

L'enregistrement de l'adresse IP de nos interlocuteurs à toutes les occasions ou un dialogue électronique est engagé avec notre serveur peut permettre à la justice, (et à elle seule) le cas échéant, de se faire communiquer par le fournisseur d'accès internet du fraudeur ses coordonnées réelles et d'engager ainsi les poursuites qui s'imposeraient.

Si vous désirez savoir comment gérer les possibilités qui vous sont offertes dès que vous aurez été agréé comme « membre aisne tv » vous pouvez télécharger les brochures « Mode d'emploi » qui sont accessibles en mode « pdf » depuis la Foire aux questions ( bouton FAQ du menu ) :

